



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs d'attractions

Question écrite n° 80811

## Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation économique, financière et sociale d'Eurodisney, filiale de la Walt Disney Company. En raison d'erreurs de stratégie passées ou récentes (surendettement, échec du positionnement du second parc, surcapacité hôtelière), la situation d'Eurodisney est aujourd'hui particulièrement préoccupante. Le niveau de sa dette dépasse les 2 milliards d'euros pour un chiffre d'affaires d'à peine 1 milliard d'euros. Loin de remettre en cause ses propres choix, la direction générale d'Eurodisney, relayant ainsi les positions de sa maison mère, invoque la responsabilité d'un coût salarial trop élevé. Ainsi, lors de la présentation des résultats annuels, cette dernière affirmait que « l'objectif est de réduire l'accroissement des charges liées au personnel tout en maintenant, voire même en améliorant, la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs ». Elle demande désormais aux partenaires sociaux d'accepter la remise en cause des 35 heures, pourtant acquises au prix d'une modération salariale continue, de même que la dégradation des conditions de travail des salariés. Après avoir bénéficié de nombreuses subventions publiques sous forme d'aides directes, de financements d'équipements ou d'exonérations pour construire et développer Eurodisney, la Walt Disney Company voudrait maintenant faire porter sur les seuls salariés le poids de ses erreurs de management. Avant que le dialogue social ne soit rompu et pour la bonne utilisation des fonds publics, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour conduire la Walt Disney Company à assumer ses responsabilités en acceptant de prendre à sa charge une partie de la dette d'Eurodisney.

## Texte de la réponse

Dans un contexte de difficultés financières, la société Eurodisney a renégocié en 2004 les termes de sa dette avec ses créanciers, donnant lieu à la signature d'un protocole d'accord le 28 septembre 2004. Parallèlement à cette restructuration financière, elle a entamé des négociations avec les partenaires sociaux afin de mieux maîtriser les charges et d'améliorer son résultat d'exploitation. Eurodisney est une société de droit privé, cotée et dont l'État ne détient aucune part du capital. À ce titre et comme toute entreprise, elle est tenue de respecter les dispositions du code du travail mais demeure libre, dans le cadre prévu par la loi et les règlements, de négocier avec les partenaires sociaux des accords relatifs aux conditions de travail. Le Gouvernement veille bien évidemment au strict respect par Eurodisney, comme par toute autre entreprise, des lois et règlements de la République, en particulier mais pas uniquement dans le domaine social. S'agissant de l'implication de la maison mère d'Eurodisney, il convient de rappeler que la restructuration de 2004 a conduit à une augmentation de capital de 250 MEUR réalisée en février 2005, que The Walt Disney Company (TWDC) a souscrit à hauteur de 100 MEUR, augmentant ainsi son engagement dans la société. Elle a en outre accordé un abandon de créance, converti une ligne de trésorerie saturée en dette long terme et mis en place de nouvelles lignes de financement court terme. Les négociations menées en 2004 ont donc permis un apport important de liquidités de la part de l'actionnaire principal. Enfin, le paiement d'une partie de la rémunération de la gérance et des redevances de licence à des sociétés affiliées à TWDC a été reporté, en partie de façon inconditionnelle et en partie de manière conditionnelle, en fonction du niveau de la performance financière de la société. Ce plan de restructuration mis

en oeuvre avec l'appui d'une maison mère jouant son rôle d'actionnaire principal devrait donc aider la société Eurodisney à renouer avec des résultats positifs, dans le strict respect du code du travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Émile Zuccarelli](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (1<sup>re</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80811

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11429

**Réponse publiée le :** 12 septembre 2006, page 9596